

## Environnement et cadre de vie

Environnement  
Espaces  
naturels

Education  
Jeunesse  
Enfance



Information  
Communication

Projets  
structurants  
Patrimoine  
Urbanisme



Vie  
Economique  
Développement  
Local

Vie sociale  
Vivre  
ensemble  
Solidarité

Finances

Vie  
Culturelle



Vie  
Sportive

Personnel  
Communal

☘ Chères Frontenaysiennes,  
Chers Frontenaysiens,

Les canicules des dernières années comme les récentes intempéries ont montré que le réchauffement climatique est une réalité concrète qui impacte notre région au climat pourtant tempéré. C'est le rôle des instances internationales et des États d'y apporter des solutions. Cela ne dédouane pas pour autant les collectivités régionales, départementales et l'échelon communal qui ont aussi leur part à jouer.

Au niveau de l'agglomération du Niortais, la politique menée en matière de transports et d'habitat sont essentielles pour aller vers la transition écologique (TU N°55). Le dernier PLUi-D, voté au mois de février de cette année va dans le bon sens : reconstruire la ville sur elle-même et tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sols, accorder plus de place aux vélos, aux piétons et aux transports collectifs, participent à la limitation du réchauffement climatique et à un environnement naturel préservé.

De son côté, notre commune agit à plusieurs niveaux : en rénovant thermiquement les bâtiments publics (TU N°48), en limitant la vitesse en agglomération, en végétalisant la ville, en protégeant la biodiversité, en développant le tri sélectif des déchets (TU N°60 et Mensuelle n°14).

### **Nous devons créer des « îlots de fraîcheur » pour lutter contre le réchauffement climatique**

Même si notre commune a bien des atouts, il nous reste à anticiper les besoins à venir : des îlots de fraîcheur, davantage d'espaces naturels, végétalisation des parkings, végétalisation du cimetière (TU N°58), programme de plantation d'arbres, des cheminements doux... La Municipalité s'est déjà engagée dans une démarche environnementale pour adapter la ville au changement climatique et améliorer notre cadre de vie en végétalisant les pieds de murs rue Migault et rue Giannésini (Mensuelles n°18 et 23). Je remercie à cet égard les Frontenaysiens qui ont accepté ces espaces de verdure devant leurs domiciles et fait le choix de les entretenir (Mensuelle n°2).

### **Nous devons amplifier la place de la nature, y compris en cœur de bourg.**

C'est dans cette optique, visant l'équilibre entre consommation et préservation des ressources, que les services techniques, épaulés par les commissions municipales Environnement, Patrimoine et Cadre de vie, expérimentent des méthodes de gestion des espaces verts plus respectueuses de la diversité écologique. Il s'agit notamment, d'effectuer un paillage des massifs et de choisir des plantes mieux adaptées au climat et moins consommatrices d'eau. Le résultat est déjà visible dans les squares Simone Veil et Cécile Rol-Tanguy qui jouxtent la Mairie comme au parking Jean Rostand, rue de la Victoire. Bientôt, la cour de l'espace Jean Monnet bénéficiera du même traitement

D'autres lieux demandent une attention particulière. Le stationnement végétalisé est une solution pérenne pour créer un espace vert en cœur de bourg. C'est le choix qui a été retenu pour le parking Jean Zay afin de préserver les fonctions naturelles du sol.

Puis, dans les années à venir, pour des raisons également économiques, une hiérarchisation entre les espaces verts en fonction de leur localisation sera mise en place, en accordant à certains espaces un entretien soigné et à d'autres une gestion plus champêtre, également plus propice à l'épanouissement de la biodiversité.





## Nous devons accélérer la plantation d'arbres

Parmi les stratégies d'adaptation des villes au changement climatique et notamment aux épisodes de chaleur extrême, la réintroduction d'arbres en milieu urbain est une voie nécessaire et indispensable car, par leur transpiration et leur ombrage, ils ont un impact significatif sur le bilan thermique de l'atmosphère environnante, souligne l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) dans une communication du 18 juillet 2022.

C'est l'orientation que nous avons prise dans notre commune. Chaque année, les services techniques doivent faire face à de nouvelles demandes d'élagage et/ou d'abattage d'arbres. Ces arbres ne sont pas tous en mauvais état mais occasionnent quelques désagréments aux riverains ! Chaque demande est étudiée avec attention, la gêne est mesurée et la décision prise est objective. Les arbres abattus sont remplacés,

comme cela a été le cas en début d'année allée des Jardins, en veillant à chaque fois à varier les essences pour avoir un écosystème plus résilient face aux impacts du changement climatique.

La Municipalité a programmé, en prolongement des plantations réalisées depuis deux ans, un calendrier de plantations d'arbres et d'arbustes fin 2024.

C'est un travail de long terme mais la préservation de notre cadre de vie nous oblige à ne pas être inertes pour continuer à profiter des richesses de notre territoire. Nous devons avoir conscience de sa valeur et en prendre soin !

Quelle chance nous avons de vivre dans un environnement où se croisent la richesse d'un patrimoine ancien et la beauté du Marais Poitevin !

Olivier Poiraud  
Maire de Frontenay-Rohan-Rohan

## Bonnes pratiques d'entretien des végétaux

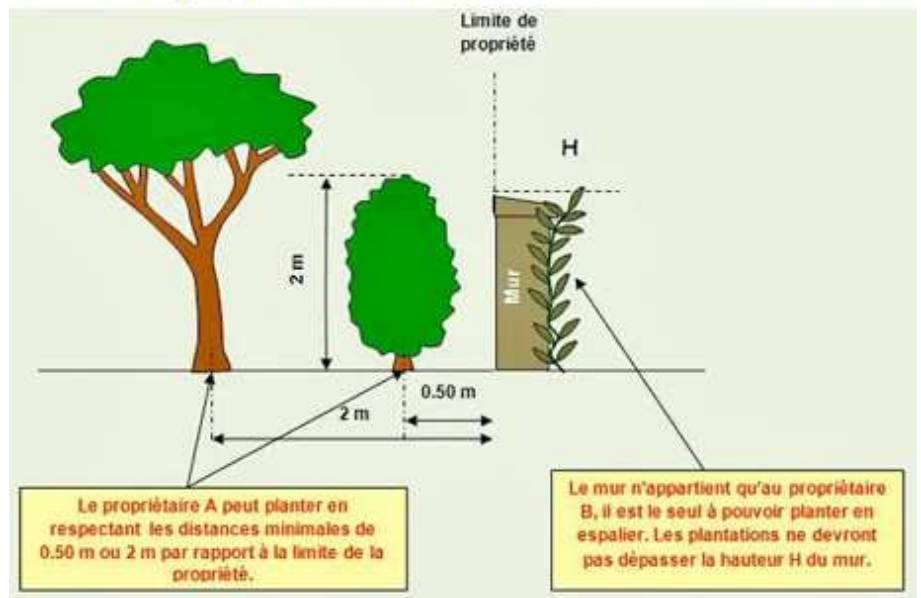


Les arbres, arbustes et autres végétaux d'ornement contribuent à la qualité de notre environnement mais exigent aussi de l'entretien et la connaissance de quelques règles. La trame verte qui se dessine de haie en haie et d'arbre en arbre protège

des fortes chaleurs et régule l'humidité. Elle permet la vie et la circulation de nombreuses espèces animales (petits mammifères, oiseaux, insectes dont abeilles...) qui contribuent à

notre bien-être mais son installation et son développement peuvent engendrer quelques problèmes de voisinage... Les recommandations ci-dessous

## Respecter les Distances de Plantation



serviront de repères aux jardiniers amateurs ou professionnels pour de bonnes pratiques.

- Chacun est responsable de ses végétaux et doit les tailler quand ils dépassent la limite de propriété vers un voisin où sur l'espace communal. Même chargées de fruits les branches doivent rester chez leurs propriétaires !



En revanche, quand elles dépassent chez le voisin avant d'être élaguées leurs fruits ne peuvent être cueillis sans accord ! Seules les racines envahissantes peuvent être supprimées directement par le propriétaire du terrain envahi, de préférence après information du propriétaire responsable. Dans tous les cas la communication amiable entre riverains s'impose.

- Les végétaux plantés entre deux mètres et cinquante centimètres de la limite de propriété ne doivent pas dépasser deux mètres de hauteur.

- Les arbres qui doivent se développer à plus de deux mètres de haut doivent être plantés au moins à deux mètres de distance de la limite de propriété.

- Les végétaux installés en limite de propriété sont entretenus conjointement par les deux riverains.



- Les propriétaires et/ou utilisateurs de bâtiments et constructions installés sur l'espace communal doivent assurer l'entretien des pieds de murs où se développent des végétaux. La commune peut apporter aide et conseil pour l'aménagement de ces espaces. Se renseigner en mairie.

- Les heureux propriétaires d'espaces boisés doivent débroussailler les abords de leurs terrains.



Vous retrouverez tous les points d'intérêt ci-dessus en consultant le site officiel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F614> et vous pourrez vous renseigner auprès de votre mairie.

L'entretien des végétaux fait souvent appel à l'utilisation d'engins motorisés et il est bon d'avoir en tête la réglementation concernant le bruit qui précise les horaires autorisés et les pauses sonores des dimanches et jours fériés (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Nuisances-sonores-Bruits/Bruits-de-voisinage>.)

Il est également bon d'avoir en mémoire que les brûlots de végétaux et déchets sont interdits toute l'année sauf exceptions (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Media/Files/AP-Feux-Signe-20230522>.)

Les tontes de gazon, et le BRF (Bois Raméal Fragmenté), matière très nourricière et humifère obtenue par le broyage des coupes de haies et autres tailles de végétaux fournissent un excellent paillage pour la prospérité des jardins, et autres zones arborées. Ce sont autant de voyages vers les déchetteries, économisés tout en préservant le CO2. Niort Agglo vous propose une aide à la location d'un broyeur : [https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/agglo/Conseils\\_d\\_Agglo/CA\\_270921/C117-09-2021-1.pdf](https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/agglo/Conseils_d_Agglo/CA_270921/C117-09-2021-1.pdf).

Pour faciliter l'évacuation des tailles de végétaux la Commune peut, moyennant participation, mettre à votre disposition une remorque adaptée.



## Haies champêtres, des rôles essentiels

Les haies champêtres sont un marqueur important de notre paysage, pourtant nombre d'entre elles ont disparu ou sont encore malmenées. Au delà des contraintes d'entretien, elles ont des atouts pour les agriculteurs, les habitants, la faune et la flore :

- protection des cultures par leur effet brise vent
- limitation de l'érosion des sols
- production de bois
- accueil de la biodiversité
- préservation et épuration de la ressource en eau
- atténuation des effets des épisodes climatiques
- rôle paysager notamment pour les promeneurs

Elles sont le plus souvent situées sur des parcelles agricoles, mais il arrive, urbanisme faisant, que certaines portions soient entretenues par des collectivités ou des particuliers. Il convient de connaître les pratiques adaptées afin de permettre aux haies champêtres de jouer pleinement leur rôle :

- planifier les interventions à long-terme : répartir les travaux sur le territoire et sur plusieurs années, en évitant les tailles systématiques.
- effectuer les tailles en automne-hiver, pas de taille entre le 16 mars et le 15 août (sous peine d'amende)
- réaliser principalement des tailles latérales et en pied de haie, éviter les tailles répétées des sommets.



## Fleurir avec des vivaces

Une nouvelle stratégie de fleurissement car « planter » est une action d'aménagement qui participe au bien-être des Frontenaysiens.

Depuis trois ans, les commissions Environnement et Cadre de Vie mettent en place différentes actions visant à re-végétaliser nos espaces en privilégiant l'implantation de plantes vivaces choisies pour être moins gourmandes en eau. Les plantes annuelles n'ont pas pour autant disparu des massifs. Les agents municipaux s'efforcent de combiner les végétaux afin de vous proposer des espaces fleuris et attrayants tout au long de l'année.

- Rechercher une largeur d'au moins 1,50 m à 1 m du sol et un pied de haie herbacé fleuri et sauvage d'au moins 1 m de large de part et d'autre
- La présence de plusieurs étages, avec des essences adaptées au territoire

Plus de précision sur le site de l'Office Français de la Biodiversité : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1544>

Le gouvernement a présenté en 2023 son « Pacte en faveur de la haie », visant à restaurer ces structures paysagères essentielles dans la lutte contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité. Les objectifs du « Pacte en faveur de la haie » sont :

- la sensibilisation et l'accompagnement à la gestion durable des haies ;
- l'accompagnement des agriculteurs pour faire émerger et concrétiser des projets de plantation ;
- le développement rapide de projets de plantations et d'alignements d'arbres intra-parcellaires.

La plantation de haies, enjeu conséquent, a pour objectif un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030 sur le territoire français. Les financements de cet appel à projet vont jusqu'à 100%.

Pour trouver tous les renseignements sur ce dispositif :

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-appel-a-projets-investissement-pour-la-plantation-a3282.html>



## Moins tailler et prendre soin des arbres

Préserver le patrimoine végétal est une nécessité, il participe à la qualité du cadre de vie, au maintien de la biodiversité et au bien-être des habitants. Ainsi, la Commune s'interroge systématiquement sur l'utilité de la taille des arbres et arbustes et certaines silhouettes évoluent. Mais moins tailler ne signifie pas laisser à l'abandon. Les pratiques s'appuient sur les conseils de professionnels et d'organismes (CAUE, Le Parc du Marais). Dorénavant, lorsque cela est possible, nous pratiquons une méthode de taille douce en respectant les critères ci-dessous :

- Utilité de la taille pratiquée (danger pour les personnes, sécurité routière...)

- Réaliser une taille de formation lorsque les arbres sont jeunes.
- Ne couper que des branches de faible diamètre.
- Réserver ces opérations à des professionnels qualifiés maîtrisant parfaitement les règles de l'art de la taille.
- Laisser repousser naturellement les arbres et les arbustes en vérifiant toutefois leur stabilité et leur bon état de santé.

Parallèlement aux opérations d'entretien, des projets de rénovation des alignements d'arbres sont réalisés. Les prunus disparus ou malades de la rue Migault ont laissé place à des poiriers d'ornement. Dans l'allée des jardins, une partie des robiniers devenus dangereux ont été remplacés par des érables, les autres le seront à l'automne. En différents lieux de la commune,

des plantations nouvelles complètent peu à peu la présence végétale dans les espaces publics : arborisation des cours des écoles, implantation d'un verger à la Tour du Prince, implantation d'arbres au cimetière. En moyenne, une vingtaine d'arbres sont plantés chaque année.



## La bonne essence au bon endroit !

Lorsqu'il s'agit de planter un arbre, un arbuste ou une haie, différents facteurs sont étudiés et pris en compte au préalable, notamment :

- l'architecture et la taille du végétal à maturité,
- le volume disponible pour le houppier et pour les racines,
- la présence de réseaux ou contraintes,
- l'esthétique recherchée.

Ces questions préalables évitent des tailles trop sévères qui doivent être pratiquées parce que le végétal n'est pas adapté au site sur lequel il se trouve. Lorsque vous rencontrez un problème avec un arbre situé sur l'espace public, (branche gênante, cassée...) nous vous invitons à contacter la Mairie mais n'intervenez pas vous-même.





## La tonte différenciée

Nous avons pour habitude de considérer qu'un espace vert bien entretenu est régulièrement tondu. Pourtant, ces espaces publics, tout comme nos jardins, terrasses et balcons constituent un habitat de choix pour les espèces qui y vivent, et des interventions plus adaptées permettent de préserver ses espaces de vie.

La tendance est aujourd'hui à la tonte différenciée qui se caractérise par des hauteurs de coupe variables selon les endroits, et avec des fréquences de passage de la tondeuse plus ou moins rapprochées aussi selon les espaces. Il convient donc pour chaque espace de trouver le compromis entre le besoin de nature et les besoins des usagers. La tonte différenciée consiste également à ne tondre que pour créer des circulations permettant

d'accéder à différents espaces, ce qui nécessite malgré tout de bien réfléchir, au préalable, aux passages faussement aléatoires de la tondeuse. Ainsi, ces cheminements tondu - jamais rectilignes pour des raisons esthétiques – vous permettront de cheminer en vous offrant un point de vue particulier sur le paysage.

D'ailleurs, cette pratique est expérimentée depuis environ trois ans dans le Parc du Logis. Ces pratiques ont pour objectif de maintenir les corridors écologiques permettant aux espèces de circuler entre leurs différents milieux de vie. Ces interventions moins fréquentes permettent également de contenir les coût d'entretien pour la collectivité.



## Réduction des déchets, l'affaire de tous

Au sein de Niort Agglo, chacun d'entre nous produit en moyenne 183Kg de déchets ménagers chaque année dont le coût de traitement représente environ 50 centimes par Kg. Cette charge que nous supportons tous ne cesse d'augmenter. Pour la limiter, il est urgent de réduire le volume de cette poubelle. Pour cela, Niort Agglo vous propose différentes solutions, en élargissant les consignes de tri des emballages, en vous offrant gratuitement un composteur individuel, en soutenant l'économie du réemploi, en subventionnant la location de broyeur à végétaux pour les particuliers...

Votre commune s'engage également dans cet effort de réduction des déchets ménagers

en vous permettant de trier vos déchets dans les différents espaces de la commune. Depuis plusieurs semaines, nos agents ont inventorié l'ensemble des poubelles situées sur le domaine public et identifié les besoins et habitudes des usagers. Dans nos parcs, nos rues, au cimetière, dans les salles communales, des poubelles multiflux sont progressivement déployées afin de vous offrir la possibilité de trier en tout lieu.



Parallèlement, depuis plusieurs mois, les déchets organiques issus de la restauration scolaire sont compostés ce qui a permis de réduire de moitié la contenance du collecteur d'ordures ménagères. D'autres actions sont en cours de déploiement pour permettre une meilleure gestion des déchets lors des manifestations communales.



### CAUE79

<http://www.caue79.fr/conseil-aux-collectivites/fiches-pratiques-caue79/embellissement-des-bourgs/>

### Parc du Naturel Régional

[https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/PNR-MP\\_Guide-des-plantésOK.pdf](https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wp-content/uploads/2015/12/PNR-MP_Guide-des-plantésOK.pdf)

### Niort Agglo

<https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/dechets-menagers/je-valorise-mes-biodechets/index.html>

#### Réservation composteur

<https://www.niortagglo.fr/habiter-etudier/dechets-menagers/je-reduis-mes-dechets/reservation-dun-composteur/index.html>

#### Fabrication d'un composteur

[https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/habiter\\_etudier/dechets/fabrication-composteur-palette-CompostAge.pdf](https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/habiter_etudier/dechets/fabrication-composteur-palette-CompostAge.pdf)

#### Aide à la location d'un broyeur à végétaux

[https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/habiter\\_etudier/dechets/biodechets/Formulaire\\_aide\\_location\\_broyeur\\_032023.pdf](https://www.niortagglo.fr/fileadmin/CAN/habiter_etudier/dechets/biodechets/Formulaire_aide_location_broyeur_032023.pdf)

### Office Français de la Biodiversité

<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1544>

### Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-appel-a-projets-investissement-pour-la-plantation-a3282.html>

### Association Prom'haies

[https://www.promhaies.net/infos/ressources\\_tous/entretien,560/](https://www.promhaies.net/infos/ressources_tous/entretien,560/)

